

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 avril 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir M. LOVICHY) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Personnel municipal - Passation d'un contrat

Madame Koenders, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Un poste est à pourvoir dans les services municipaux. Il s'agit d'un poste de médecin du travail, coordonnateur de la Direction Santé Sécurité Bien-Etre au Travail.

Rattaché au Pôle Ressources humaines, il aura en charge la coordination des services de la Direction Santé Sécurité Bien-Etre (service social du personnel, service prévention des risques, service de médecine préventive) et le pilotage, en relation avec la Directrice du Pôle, des dispositifs de prévention et de prise en charge déployés dans ce cadre.

Il faut noter que la Ville de Dijon est particulièrement engagée dans ces domaines, avec une attention particulière portée à la préservation de la santé de ses salariés, et à leur accompagnement social, médical et professionnel.

Face à la nécessité actuelle de maîtriser l'évolution de la masse salariale, et donc les effectifs, cet accompagnement participe de manière essentielle au maintien de l'efficacité des services, et contribue à une gestion des ressources humaines qui soit à la fois durable et respectueuse des individus.

Le temps de travail de ce médecin coordinateur se répartira de la manière suivante :

- ¼ temps consacré à la coordination et au pilotage ;
- ¾ temps consacré à la surveillance médicale d'une partie du personnel municipal, à l'information et au conseil du personnel et de l'administration sur l'environnement sanitaire et les conditions de travail.

En l'absence de cadre d'emplois adapté et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent non titulaire peut être engagé pour répondre au besoin du service, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Conditions de recrutement : certificat d'études spécialisées de médecine du travail ou diplôme d'études spécialisées de médecine du travail.

La personne recrutée sera rémunérée par référence à la rémunération minimale des médecins du travail prévue par la convention collective des services de santé au travail, laquelle rémunération minimale sera majorée de 25 % par rapport à la dernière tranche prévue dès lors que la personne comptera 25 ans en service de santé au travail et de 29 % pour 30 ans de services. Les montants suivront l'évolution de la grille de référence.

S'y ajoutera une prime de fin d'année correspondant à la valeur de l'indice 600.

Je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à engager par contrat la personne à laquelle sera confié cet emploi.
- 2 - décider que la rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport.
- 3 - dire que les dépenses engagées seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ